

## Les taux de promotion dans la fonction publique hospitalière

# UNE BONNE MAUVAISE NOUVELLE !

**Une bonne nouvelle**, car depuis des mois la CGT réclamait la publication des taux de promus/promouvables dans la Fonction publique hospitalière. Enfin, l'arrêté du 11 octobre 2007 a été modifié par un arrêté du 26 mars paru au Journal Officiel le 3 avril.

**Une très mauvaise nouvelle**, car les taux décidés unilatéralement par le ministère de la santé sont largement en deçà des attentes des personnels. Ces taux ne permettent pas des promotions linéaires et font subsister des blocages de carrière. Pire encore, certains taux sont en dessous de celui des années précédentes.

**Le comble, malgré la publication de cet arrêté, il reste encore des ratios manquants !** Les taux de promotions des ASHQ de classe supérieure et les psychologues ne sont toujours pas publiés à ce jour. Les budgets des établissements hospitaliers et les contraintes, qui pèsent sur les dépenses de santé ralentissent les carrières des personnels. Les taux sont fixés de plus en plus finement par Bercy et le ministère de la santé, avec pour objectif de ralentir de manière durable les carrières des agents, et le point d'indice toujours en berne.

## Les taux connus à ce jour :

### Filière administrative :

Grades	2015	2016	2017
Attaché d'administration principal	10 %	10 %	-
Adjoint des cadres hospitalier de classe supérieure	13 %	13 %	13 %
Adjoint des cadres hospitalier de classe exceptionnelle	11 %	11 %	11 %
Assistant médico-administratifs de classe supérieure	8 %	8 %	8 %
Assistant médico-administratifs de classe exceptionnelle	8 %	8 %	8 %
Adjoint administratif de 1re classe	6 %	6 %	-
Adjoint administratif principal de 2e classe	9 %	9 %	-
Adjoint administratif principal de 1re classe	9 %	9 %	-
Permanencier auxiliaire de régulation médicale chef	13 %	13 %	13 %

### Filière ouvrière et technique :

Grades	2015	2016	2017
Dessinateur chef de groupe	5 %	5 %	-
Dessinateur principal	13 %	13 %	-
Conducteur ambulancier de 1re catégorie	6 %	6 %	-
Conducteur ambulancier hors catégorie	5 %	5 %	-

### Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)



# FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

Ouvrier professionnel qualifié	6 %	6 %	-
Maître ouvrier	10 %	10 %	-
Maître ouvrier principal	15 %	15 %	-
Agent de maîtrise principal	10 %	10 %	-
Technicien supérieur hospitalier de 2e classe	10 %	10 %	10 %
Technicien supérieur hospitalier de 1re classe	18 %	15 %	15 %

## Psychologues :

Grades	2015	2016	2017
Psychologue hors classe	non défini	non défini	non défini

## Filière soins :

Grades	2015	2016	2017
Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure	non défini	non défini	non défini
Aide-soignant de classe supérieure	10 %	10 %	-
Aide-soignant de classe exceptionnelle	15 %	15 %	-
Infirmier catégorie B de classe supérieure	20 %	20 %	-
Infirmier catégorie A en soins généraux deuxième grade	11 %	11 %	-

## Filière de rééducation :

Grades	2015	2016	2017
Pédicure de classe supérieure	15 %	15 %	15 %
Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure	12,5 %	12,5 %	12,5 %
Ergothérapeute de classe supérieure	12 %	12 %	12 %
Psychomotricien de classe supérieure	15 %	15 %	15 %
Orthophoniste de classe supérieure	15 %	15 %	15 %
Orthoptiste de classe supérieure	15 %	15 %	15 %
Diététicien de classe supérieure	13 %	13 %	13 %

## Filière médico-technique :

Grades	2015	2016	2017
Manipulateur en électroradiologie de classe supérieure	15 %	14 %	12 %
Technicien de laboratoire médical de classe supérieure	15 %	15 %	15 %
Préparateur en pharmacie hospitalière de classe supérieure	14 %	12 %	12 %

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)



# FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

---

## Filière socio-éducative :

Grades	2015	2016	2017
Conseiller en économie sociale et familiale de classe supérieure	15 %	15 %	15 %
Éducateur technique spécialisé de classe supérieure	15 %	15 %	15 %
Animateur principal 1ère classe	10 %	10 %	8 %
Moniteur-éducateur principal	10 %	10 %	8 %

## Sage femme :

Grades	2015	2016	2017
Sage-femme des hôpitaux du second grade	20 %	15 %	10 %

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)